

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU mardi 15 avril 2025

Date de la convocation : 04 avril 2025

N°2025-04-07

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, DEL RIO Sandy, LOMBRAIL Sébastien, BELDA Laure, FORESTIÉ Edouard

Absents excusés : 3

MONTELS Nathalie donne pouvoir à PECQUENARD Caroline, GIRARD Natacha donne pouvoir à MAYMAT Philippe, BODOT Damien donne pouvoir à PAILLARES Bernard

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire de séance

Objet : avenant n°2 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique Prestation de cybersécurité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité est adhérente au Pôle Informatique du CDG82 et qu'elle bénéficie dans ce cadre d'un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que face à la multiplication des attaques et des menaces numériques, il est impératif que les collectivités soient bien armées pour protéger leurs systèmes

d'information et les données sensibles qu'elles détiennent. Dans cet objectif, afin de donner des moyens concrets pour anticiper, réagir et renforcer durablement la sécurité des infrastructures publiques, le CDG82 propose une prestation complète en deux phases :

◆ Phase de mise en place (1ère année) :

1. Diagnostic cyber pour évaluer la situation et établir un plan d'action.
2. Élaboration d'un plan de sauvegarde locale et aide à sa mise en œuvre.
3. Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques en cybersécurité.

◆ Phase d'accompagnement (les années suivantes) :

1. Suivi et accompagnement du référent cyber dans l'exécution du plan d'action.
2. Mise à jour du plan de sauvegarde locale et contrôle des sauvegardes.
3. Sensibilisation continue des utilisateurs aux risques et aux bonnes pratiques.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adhésion à cette nouvelle prestation et donne lecture de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 17 avril 2025.

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/04/2025
et publication notification
du 17 avril 2025
Le Maire

Bernard PAILLARES

